



La lettre FSU du Comité Technique n°9

Réunion du CT le 21 septembre 2012

Chers collègues,

le CT s'est réuni pour la 9ème fois le 21 septembre 2012. Voici les principaux points traités.

Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche:

Une fiche de synthèse des consultations à l'échelle nationale a été diffusée (<http://www.assises-esr.fr>). Nous entrons maintenant dans la phase des assises territoriales et nous appelons tous les personnels à y participer. Sur la forme, les organisations syndicales FSU, SUD et CGT relèvent les dysfonctionnements de ces assises. Nous regrettons, par exemple, la précipitation du calendrier imposé. Nous regrettons aussi que tous les syndicats ayant des représentants du personnel de l'ESR n'aient pas été invités à la table des discussions.

Sur le fond, les représentants FSU à l'UM2 ont de nombreuses revendications. Elles s'inscrivent dans une vision jacobine, collégiale et démocratique de l'ESR : un état qui impulse et pilote la politique de formation et de recherche scientifique, plutôt qu'une posture libérale mettant en concurrence les régions, les établissements, les personnels, et d'où naitrait l'efficacité; un ministère qui écoute les instances collégiales, plutôt que de déléguer à des agences ses moyens et ses prises de décision.

Rappelées à l'occasion du congrès de l'UM2, le 8 octobre, nous porterons nos revendications les 15 et 16 octobre lors des assises territoriales. Vous pouvez aussi en trouver une présentation sur le site <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=6375&ptid=5&cid=3850>.

Diminution d'obligation de service d'enseignement des MCF nouveaux entrants :

Pour la rentrée 2012-2013, une diminution de 64 heures pendant un an sera accordée aux MCF nouveaux entrants recrutés dans le cadre de la campagne d'emploi, hors mutation. Réclamée et obtenue depuis deux ans, nous soutenons avec force cette mesure qui permet à nos collègues de s'installer dans la fonction avec du temps supplémentaire, notamment dans la préparation de leurs enseignements.

Avis du CT : Pour à l'unanimité.

Création de la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (ANT) :

Cette commission consultative paritaire sera obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux ANT. 5 représentants des ANT siègeront comme titulaires dans cette commission. Ils siègeront à parité avec 5 représentants de l'administration. L'élection se fera « sur sigle », les organisations syndicales pouvant se regrouper si elles le souhaitent. SUD et CGT dénoncent l'extrême difficulté pour les ANT à se défendre et réclament qu'ils puissent être représentés par des Agents Titulaires. Le DRH indique que cela est légalement impossible.

Avis du CT: 6 Pour dont 2 FSU, 4 Contre

Journée de carence :

Depuis le 1^{er} janvier 2012, une nouvelle loi impose que la première journée d'un congé maladie ne soit plus payée aux agents. Toutes les organisations syndicales rappellent qu'elles sont opposées à cette loi. L'administration mettra en application cette loi à partir du 1^{er} octobre 2012. Cette mesure coûtera un peu plus de 100 000 euros par an récupéré par le ministère en fin d'année.

Nous prenons acte de cette mise en application de la loi. Nous regrettons qu'en pratique, cette mesure d'économie pour la Sécurité Sociale, retombe majoritairement sur les personnels Biatss contraints à déclarations effectives de leurs congés maladie. Nos organisations syndicales continueront à interpeller le gouvernement et à rechercher une mise en application plus égalitaire au sein de notre établissement.